

Nouvelles de Guilers

Mairie : 16, rue Charles de Gaulle - 29820 GUILERS - Tél. : 02 98 37 37 37

Horaires d'ouverture de la mairie : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 15 et de 13 h 30 à 17 h 30 et le samedi matin de 9 h à 12 h.

Horaires de la Guilhèque : le mercredi et vendredi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, le jeudi de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h, le samedi de 10 h à 18 h.

Agenda

Vendredi 17 décembre

A partir de 17 h - Place de la Libération - La grande soirée enchantée

Samedi 18 décembre

A partir de 17 h - Place de la Libération - L'Elfe Lidwuina

Dimanche 19 décembre

A 15 h - Complexe Louis Ballard - ASG - Seniors A reçoit Plouvorn

A partir de 17 h - Place de la Libération - La balade des lutins

Lundi 20 décembre

A partir de 17 h - Place de la Libération - Christmas Show

Mardi 21 décembre

A 16 h - Place de la Libération - Le village de Noël

A partir de 17 h - Place de la Libération - Gazon

Mercredi 22 décembre

De 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h 30 - Epicerie sociale

A 16 h - Place de la Libération - Le village de Noël

A partir de 17 h - Place de la Libération - Monsieur Hoplabulle

Jeudi 23 décembre

De 9 h à 10 h 30 - Epicerie sociale

A partir de 14 h - Halle Baucina - Marché

A partir de 17 h - Place de la Libération - Les Grelings

www.mairie-guilers.fr

Courriel :

ville@mairie-guilers.fr
nouvelles@mairie-guilers.fr

**Vendredi 17 décembre
2021
n° 2234**

MONSIEUR LE MAIRE, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL,
reçoit sur rendez-vous au 02 98 37 37 37.

PERMANENCE DES ÉLUS

Samedi 18 décembre de 10 h à 12 h en mairie

Isabelle NEDELEC, Adjointe au Maire

Prendre rendez-vous le vendredi avant midi au 02 98 37 37 37.

Etat civil

Décès : CABON Louise (83 ans)

Animations de Noël

Le manège féérique



Situé place de la Libération, il sera ouvert :

- du 8 décembre au 17 décembre de 16 h à 19 h

- Mercredi 10, samedi 11, dimanche 12 et mercredi 15 décembre de 10 h à 12 h.

- du 18 décembre au 2 janvier de 10 h à 12 h et de 16 h à 19 h, sauf le 25 décembre et le 1^{er} janvier.

Il n'y a pas besoin de tickets cette année. Le manège est accessible aux enfants de 2 à 7 ans.

La grande soirée enchantée

Vendredi 17 décembre de 17 h à 20 h au centre-ville : tour en calèche, animations, spectacles et ouverture du cadeau géant par le Père Noël !



L'Elfe Lidwuina

Samedi 18 décembre à partir de 17 h, place de la Libération, l'Elfe Lidwuina viendra vous envouter avec son violon et ses douces mélodies.

La balade des lutins

Dimanche 19 décembre à partir de 17 h place de la Libération, deux joyeux lurons vous proposeront des numéros de jonglerie, des tours de magie, des spectacles de marionnettes et bien d'autres surprises.



Des animations en extérieur sont prévues place de la Libération jusqu'au 24 décembre. Retrouvez le programme en pages intérieures.

Fermeture exceptionnelle

Les vendredis 24 et 31 décembre, la mairie, la Guilhèque et les services techniques fermeront à 16 h.

Nouvelles mesures sanitaires en place à Guilers



Compte-tenu de la forte dégradation sanitaire sur le territoire, il a été décidé, par arrêté du maire, en bureau municipal d'annuler ou de reporter toutes les manifestations prévues dans les équipements municipaux tant pour les activités organisées par la mairie que celles organisées par les associations et les particuliers à compter de ce jour et ce jusqu'au 15 janvier prochain.

Sont ainsi annulés dans l'ensemble des équipements municipaux :

- les repas, spectacles, réservations de particuliers.

- Les pots et buffets (même dans les clubs house)

Depuis le lundi 13 décembre, les **manifestations sportives** en intérieur ont lieu à huis-clos et **l'accès aux vestiaires est interdit.**

Il est demandé de privilégier les assemblées générales, conseils d'administration et les réunions de bureau **en distanciel ou de les reporter** si cela est possible.

Dans ce contexte, il est plus que nécessaire de respecter les **gestes barrières, le port du masque** en intérieur pour vos différentes activités.

Par cette prise de responsabilité, la ville de Guilers a fait le choix de la raison et espère ainsi contribuer à l'endiguement de la 5ème vague. Par cette action de solidarité, nous soutenons également les soignants afin qu'ils puissent passer des fêtes de fin d'année dans des conditions acceptables.

Plus d'informations sur le port du masque, la dose de rappel, le pass sanitaire, les gestes barrières et règles de fermeture de classes en pages intérieures.

Pharmacie de garde

Toutes les nuits de la semaine et tous les jours, de 12 h à 14 h. Contactez le 32 37.

Médecin de garde

Week-end du 18 décembre faire le 15.

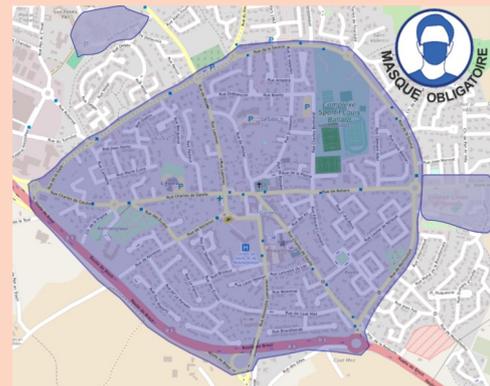
La mairie vous informe

Autres dispositions covid-19

Port du masque

Suite à l'évolution de la situation sanitaire, le port du masque est désormais obligatoire, jusqu'au 10 janvier, pour toute personne **de onze ans ou plus** :

- Dans la zone concernée de 8 h à 23 h (cf. carte),
- sur les **marchés** en extérieur et les marchés de Noël soumis au pass sanitaire ou non,
- à l'**intérieur de tous les établissements recevant du public** soumis au pass sanitaire : enceintes sportives closes ou couvertes (sauf dérogations durant la pratique sportive), salles de spectacle, bibliothèques, fêtes foraines, déplacements à l'intérieur des bars et restaurants, etc.,
- **files d'attentes**,
- dans un rayon de cinquante mètres **autour des écoles, collèges et lycées**,
- au sein des **cours de récréation des établissements scolaires** pour les élèves de plus de 6 ans et le personnel des établissements,
- dans un rayon de cinquante mètres **autour des gares ferroviaires, routières et maritimes**, aux heures d'arrivée et de départ des véhicules de transport,
- lors de **rassemblements revendicatifs, sportifs, récréatifs ou culturels** organisés sur la voie publique pour lesquels le respect d'une distanciation de 2 mètres entre les participants est impossible.



L'ensemble de ces obligations ne s'applique pas aux personnes pratiquant une activité physique ou sportive, ni aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires, de nature à prévenir la propagation du virus.

Dose de rappel

Le rappel vaccinal est ouvert à toutes les personnes de 18 ans et plus dès cinq mois après la dernière injection ou la dernière infection à la Covid-19, depuis le samedi 27 novembre 2021. La vaccination sera ouverte aux 5-11 ans en situation de surpoids ou atteints de pathologie à risque à compter du 15 décembre.

« Pass sanitaire »

À compter du **15 décembre**, les personnes de 65 ans et plus et les personnes vaccinées avec le vaccin Janssen devront justifier d'un rappel vaccinal pour que leur "pass sanitaire" soit prolongé. À compter du **15 janvier 2022**, les personnes de plus de 18 ans à 65 ans devront justifier d'un rappel vaccinal pour que leur "pass sanitaire" soit prolongé. Depuis le **29 novembre 2021**, seuls les tests PCR et antigéniques datant de moins de 24 heures seront des preuves constitutives du pass sanitaire.

Gestes barrières

Le port du masque est obligatoire en intérieur dans tous les établissements recevant du public à compter du **29 novembre 2021**. L'aération fréquente des lieux clos est plus que jamais nécessaire. Il est recommandé d'aérer chaque pièce 10 minutes toutes les heures.

Éducation

La règle de la fermeture de la classe pour une durée de 7 jours dès le premier cas positif ne s'applique plus à l'école primaire depuis la semaine du 29 novembre : les élèves présentant un test négatif dans les 24h peuvent continuer à aller en classe.

Les collégiens à partir de la 6e qui disposent d'un schéma vaccinal complet peuvent continuer les cours en présentiel. Les élèves non-vaccinés doivent eux suivre leurs cours depuis chez eux durant la période d'isolement.

Loisirs

Fermeture des discothèques dès vendredi 10 décembre et pour quatre semaines. Limitation des rassemblements festifs dans la sphère privée.

Démarchage

Jusqu'à la fin de l'année, des salariés de l'entreprise Néovivo, prospecteront sur la commune dans la but de proposer des aides dans le cadre de la nouvelle loi énergétique.



Règles à suivre en cas de démarchage abusif

Faites attention aux démarchages abusif en cette période de fin d'année. Quelques règles à suivre :

- Vérifiez l'identité

Un démarcheur doit faire une présentation de la société pour laquelle il travaille : donner son nom, son activité, ne pas éluder les questions que vous posez sur ce sujet. N'hésitez pas à lui réclamer sa carte d'identification professionnelle.

- Prenez le temps de la réflexion

Même si certaines démarches commerciales vous pressent à signer rapidement un devis, il est important de prendre le temps de la réflexion. Ne donnez jamais votre accord sur une proposition et ne signez jamais de devis. Expliquez à votre interlocuteur que vous conservez les documents qu'il vous remet et que vous lui ferez un retour dans quelques temps. De plus, ne communiquez pas d'informations sensibles vous concernant telles que vos coordonnées bancaires.

- Vérifiez et comparez

Si une entreprise vous remet un devis, assurez-vous que celui-ci n'est pas antidaté, afin de pouvoir disposer pleinement du délai de rétraction de 14 jours. Et demandez une documentation détaillée de l'entreprise, renseignez-vous sur les projets qu'elle a réalisés en consultant par exemple leur site internet ou en cherchant des avis de clients. Contactez d'autres entreprises afin d'avoir des offres concurrentes et pouvoir ainsi établir un comparatif de prix à prestation identique.

Sécurité

Sécurité aux abords des écoles

De nombreuses imprudences de la part d'automobilistes sont signalées aux abords des écoles (aux horaires d'entrée et de sortie). Il est demandé aux conducteurs de bien respecter les passages piétons surtout au niveau des différents établissements scolaires. Les mauvaises conditions météorologiques et la nuit sont un danger pour des piétons vulnérables. Merci pour votre compréhension.

Déchèteries

En raison des fêtes de fin d'année, les déchèteries du Spertot et du Vern à Brest, de Toull-ar-Rannig à Plougastel-Daoulas, de Mescouzel à Plouzané et de Lavallot à Guipavas seront fermées les **vendredis 24 et 31 décembre** à partir de 17 h, et les **samedis 25 décembre et 1^{er} janvier** toute la journée.



Conciliateur de justice



Prochaine permanence du conciliateur de justice le **lundi 20 décembre** de 9 h à 12 h, sur RDV à l'accueil de la Mairie ou au 02 98 37 37 37.

Dératisation

Prochain passage du dératiser le **vendredi 28 janvier, le matin**. Inscriptions à l'accueil de la mairie (02 98 37 37 37).



La mairie vous informe (suite)

Recensement militaire

Les jeunes hommes et les jeunes femmes doivent obligatoirement se faire recenser en mairie à **partir de leurs 16 ans révolus**, dans le trimestre de leur anniversaire. Sont actuellement concernés les jeunes nés en **2005**. Une attestation (à conserver précieusement) leur sera délivrée. Celle-ci permettra l'inscription à certains examens et concours. **Aucun duplicata ne sera délivré**. Merci de vous présenter en mairie avec le livret de famille, une pièce d'identité et un justificatif de domicile. Actuellement, il est encore possible de se régulariser.

Attention : les jeunes qui auront 18 ans avant le 10 avril 2022 ne seront pas inscrits d'office sur les listes électorales, s'ils n'ont pas effectué leur recensement national avant le 31 décembre 2021.

C.C.A.S.

Distribution des Colis de Noël

Un courrier a été adressé à chaque personne devant recevoir un colis de Noël afin de l'informer des modalités de distribution.



Collecte de la banque alimentaire

Durant le week-end des 26 et 27 novembre, de nombreux bénévoles vous ont accueillis dans les magasins de la commune, dans le cadre de la collecte nationale de la Banque Alimentaire.

Le C.C.A.S. tient à remercier les donateurs et l'ensemble des bénévoles, le foyer de Pen ar c'hoat et l'espace jeunes pour leur participation active qui a permis de récolter près de 1 500 kg et 1 000 € de dons. Tous les produits seront proposés à l'épicerie sociale de la commune, durant les prochains mois.

Repas saint Albert

Suite aux annonces gouvernementales, le CCAS a décidé de suspendre le repas du mardi à Saint Albert. Une reprise pourrait être envisagée le **mardi 18 janvier**.

Permanence mutuelle communale

Dans un souci d'accompagner au mieux les Guilériens, la municipalité a engagé une réflexion, dès le début du mandat, sur la mise en place d'une mutuelle communale.

Après avoir consulté les habitants de la commune et les organismes, le choix du C.C.A.S. s'est porté sur 2 mutuelles : AXA et Nuoma.

Vous pouvez dès à présent contacter les référentes afin d'obtenir un rendez-vous pour échanger sur leurs prestations.

Mutuelle AXA : Mme MACKINTOSH Françoise 06 42 23 19 71

Mutuelle NUOMA : Mme DANGE Belinda : 0 805 037 110.

Des permanences sont assurées en mairie, sur rendez-vous.

Epicerie Sociale

L'épicerie sociale sera ouverte le **mercredi 22 décembre** de 10 h 30 à 12 h et de 14 h à 15 h 30 et le **jeudi 23 décembre** de 9 h à 10 h 30.



Guilthèque

Changement des horaires

La Guilthèque change d'horaires à partir du 5 janvier. Mercredi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h, jeudi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, vendredi : 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h 30, samedi : de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 18 h.

Vie associative

ALSH Les Flamboyants



L'Accueil de Loisirs est ouvert durant toutes les vacances de Noël.

Au programme, « Noël, c'est la fête » et « Vive le temps d'hiver ! », de nombreux ateliers à découvrir chaque jour : atelier bricolage de Noël, gourmandises, chorégraphie et spectacle, des sorties Lunapark, cinéma, Marché de Noël, patinoire, des JO d'hiver... Inscription à la journée et demi-journée. N'hésitez pas à vous renseigner!

Club émeraude

Le club sera fermé le **mardi 21 décembre** et le **mardi 28 décembre**. Les activités reprendront le **mardi 4 janvier** si possible. Bonnes fêtes de fin d'année à tous les adhérents.

Centre socio-culturel L'Agora

Village de Noël

Le Village de Noël ne pourra pas avoir lieu à L'Agora cette année encore ; les événements en intérieur étant interdits à Guilers jusqu'au 15 janvier 2022, par arrêté municipal, pour raisons sanitaires.

Les bénévoles du Village de Noël vous retrouveront **les mardi 21 et mercredi 22 décembre** de 16 h à 18 h, place de la Libération. Ils vous proposeront différentes animations :

- contes
- distribution de kit de "bricol'en famille"
- Photomaton de Noël

Fermeture annuelle

Le centre socioculturel du **24 décembre** 12h au **lundi 3 janvier** 13h30.

Toute l'équipe salariée et bénévole, vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année

Marché de Saint-Renan

Sortie en mini bus le **samedi 8 janvier**. Départ de L'Agora à 9 h 30, retour vers 11 h 30. Participation : 1 €. Inscription obligatoire, sortie limitée à 8 places.

Exposition de pastel

Le centre socioculturel L'Agora accueille l'exposition de pastel de Françoise Joinneau du jusqu'au **22 décembre** dans les couloirs aux horaires d'ouverture.

Plus d'infos au 02 98 07 55 35

Téléthon

Suite à l'organisation du Téléthon sur Guilers avec une nouvelle équipe et après 2 années d'interruption dues aux conditions sanitaires, nous remercions les bénévoles et les sponsors : Denis Chanois (traiteur Brest), la boulangerie Les Délices de Guilers, les Vents du Large pour leur animation de fin de repas, très appréciée.

Résultats agenda (tirage au sort) : carte 250 € Charlène BENARD, semaine camping Thierry COLAS, lot surprise Danielle QUERE, lot surprise Josy OLLIVIER, lot surprise Malou CALLEC.

Résultats Téléthon sur Guilers : 3 415 €. Bravo à tous et merci à tous, à l'année prochaine !

Téléthon - vente de crêpes

1650 crêpes au profit du Téléthon

Une équipe d'une quinzaine de bénévoles s'est mobilisée à Guilers pour confectionner durant 2 jours 1650 crêpes. Samedi matin, la vente s'est effectuée au centre Leclerc et au Carrefour express de Guilers. Nous remercions tout particulièrement la Minoterie Francès de Bohars qui a fourni la farine ainsi que les différents donateurs pour le reste des ingrédients. Cette opération a permis de reverser 776 € au profit de l'Association Française contre la myopathie. Merci à tous et à l'année prochaine.

Vie associative (suite)

Association Partage

L'association Partage informe le public que ses locaux sont fermés depuis le 8 décembre à 16 h jusqu'au 15 janvier inclus. Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année.

Guilers Accueil

La présidente et les membres du bureau vous souhaitent de joyeuses fêtes de fin d'année et rendez-vous le mardi 4 janvier 2022.

Sport

ASG



Vendredi 17/12 : Vétérans : match à Lannilis à 20 h 30.

Samedi 18/12 : U6 à U9: entraînement à 10 h, U11A : FUTSAL à Plougonvelin, U10A : FUTSAL à Guilers à partir de 10 h, U11B, U13B, U12B, U15A, U15B, U17A: repos, U11F : FUTSAL à Lampaul-guimiliau à partir de 9 h, U13F : FUTSAL à Milizac à partir de 14 h, U15F : FUTSAL à Guilers à partir de 14 h, U14 : reçoit Plouzané à 14 h, U16 : reçoit Quimper à 16 h, U17B : reçoit GJ bourg-blanc/Lannilis à 12 h.

Dimanche 19/12 : U12A : FUTSAL à Guilers à partir de 10 h, U13A : FUTSAL à Guilers à partir de 14 h, Seniors A : reçoit Plouvorn à 15 h, Seniors B : match à Plouguerneau à 13 h, Seniors C : reçoit ASPTT 3 à 13 h, Seniors D : match à Bohars à 13 h.

Amicale Laïque - Section Cyclo

Dimanche 19 décembre circuit n°43 : G1/G2 : départ 9 h, distance 65 km. G3 : départ 9 h, distance 49 km. Départ du complexe sportif Louis Ballard.



Iroise Athlétisme

Le **samedi 18** et le **dimanche 19 décembre** se tiendront les Championnats départementaux du 29 et du 56 des épreuves combinées organisées par l'Iroise Athlétisme au complexe Louis Ballard. Il y aura également le **19 décembre**, la 2^{ème} manche du Challenge Mario Gatti en salle à Guilers. Les deux épreuves sont organisées par l'Iroise Athlétisme. Ces événements ne sont pas ouverts au public.

Vie commerciale

Du côté de chez So

L'épicerie fine « Du côté de chez So' » sera ouverte le **dimanche 19 décembre** de 10 h à 12 h. Venez découvrir les nouveautés et confectionner vos paniers de Noël.



Atelier Blé Noir

A l'école de crêpiers blé noir, les ateliers sont programmés jusque la fin de l'année : atelier découverte famille 2 h : mercredi 22 décembre de 10 h à 12 h (à partir de 8 ans, enfants accompagnés), atelier découverte 4 h : jeudi 23 décembre de 13 h 30 à 17 h 30, atelier découverte famille 2 h, mercredi 28 décembre de 10 h à 12 h, Atelier Kig ha farz : mercredi 29 décembre de 15 h 30 à 18 h 30, atelier découverte 4 h : jeudi 30 décembre de 13 h 30 à 17 h 30. Pour les groupes, à partir de 5 personnes nous pouvons organiser des ateliers à d'autres dates et d'autres créneaux. Nous vous rappelons que toutes nos formations sont disponibles en bons cadeaux! Aux ateliers blé noir, nous proposons aussi des paniers garnis avec des produits locaux et des kits crêpiers à offrir ! Pour tous renseignements, inscriptions, achats bons cadeaux « école », rendez-vous sur notre site internet : www.blenoir.com ou contact@ateliers-blenoir.com ou 02 98 02 25 13 / 06 33 75 27 26.

Offres d'emploi

Burger King

Le burger king recrute à Guilers, en contrat de 24 h à 35 h, (15 h et plus pour les étudiants). Vous êtes dynamique, souriant(e) et impliqué, vous avez l'esprit d'équipe et le sens du contact client, vous êtes attaché(e) à respecter les règles d'hygiène et sécurité alimentaire ? Pour postuler, envoyer votre CV directement au burger king ou par mail : sossant.breurope@hotmail.com

Le Télégramme

Nous recherchons une personne sérieuse et motivée pour effectuer la livraison du Télégramme. Idéal pour complément de revenus (retraité, indépendant, salarié, femme au foyer, agriculteur...). Véhicule indispensable. Contact : Le Télégramme au 0 74 44 04 00.

Vie paroissiale



L'église est ouverte de 10 h à 14 h du jeudi au dimanche. La maison paroissiale est ouverte du lundi au samedi de 10 h à 11 h 30.

- Messe chaque jeudi à 9 h 15.
- **Samedi 18 décembre** : messe à 18 h à Guilers.
- **Dimanche 19 décembre** : messe à 10 h 30 à Plouzané.
- **Mardi 21 décembre** : répétition de chants de Noël de 18 h 30 à 20 h à l'église de Guilers.
- **Vendredi 24 décembre veillée de Noël** : à 18 h à Plouzané et 18 h 30 à Guilers.

- **Samedi 25 décembre** : messe de Noël à 10 h 30 à Locmaria et à 10 h 30 à Guilers célébrée par le Père de Kermenguy.
- **Dimanche 26 décembre** : messe à 10 h 30 à Plouzané.

Notre église se soucie de ceux qui sont seuls en cette période de Noël. Le service des malades peut leur porter la communion. Veuillez communiquer à la maison paroissiale les noms et adresses de ceux qui le souhaitent au 02 98 07 63 60.

Divers

Trouvés / Perdus

Trouvés : paire de lunettes, clés.

Perdus : sac à dos, estrade.

S'adresser à l'accueil de la mairie 02 98 37 37 37.



Vente de bois

Une vente de bois est organisée à partir du **24 janvier 2022** par Brest métropole au bois de Keroual. Le prix de vente est de 105 € la corde de bois (1 corde maximum par foyer). Cette vente est réservée aux particuliers et sur réservation auprès de la plateforme téléphonique (uniquement le **5 janvier matin**) au 02 98 33 50 50. Cette réservation ne sera validée qu'après transmissions des justificatifs (facture d'eau ou d'électricité ou quittance de loyer, carte d'identité, paiement) à Brest métropole - Direction Espaces Verts - M. Roland SIMON régisseur - 11, boulevard Gabriel Lippmann - CS 73826 Guipavas - 29238 Brest Cedex 2. Le chèque doit être libellé à l'ordre du Trésor Public.

Brest, le sport et vous ?

La ville de Brest recense les attentes des personnes qui s'intéressent à la vie sportive brestoise (supporter d'équipe, intérêt pour un sport brestois ou pratiquant d'un sport sur Brest). N'hésitez pas à y participer en répondant au questionnaire sur : <https://sondage.univ-brest.fr/limesurvey/index.php/778535?lang=fr>